

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF :

- **3 juin** : [Solvabilité II](#) : L'EIOPA a lancé une consultation sur un projet d'avis sur le développement durable dans le cadre de Solvabilité II. Cette démarche fait suite à une consultation pour avis de la Commission européenne. La consultation se déroule jusqu'au vendredi 26 juillet 2019.
- **10 juin** : Solvabilité II : L'ACPR publie [une étude](#) sur « la situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France à fin 2018 ».
- **11 juin** : Santé : Selon [le rapport](#) de la commission des comptes de la Sécurité sociale, le déficit consolidé du régime général et du FSV s'est établi à 1,2 Md€ en 2018 contre 5,1 Md€ en 2017 et 7,8 Md€ en 2016. Il est réduit par rapport à la prévision de la LFSS pour 2018 (-2.2 Md€) et légèrement accru par rapport à celle de la LFSS pour 2019 (-1.0 Md€)
- **18 juin** : Taux bas : Alors que [son président Mario Draghi](#) estimait que la Banque centrale européenne pourrait procéder à de "nouvelles baisses" de ses taux d'intérêt, parmi d'autres mesures pour stimuler l'économie, [le rendement des obligations à dix ans françaises](#) est devenu négatif pour la première fois de l'histoire, à -0,058%.
- **19 juin** : Après [l'adoption du règlement](#) sur la création du produit d'épargne européen(PEPP) par le Conseil de l'Union européenne le 14 juin dernier, le Conseil est parvenu à [un accord](#) validant ce texte.
- **21 juin** : Solvabilité II : Le nouveau règlement délégué 2019/981 publié le 18 juin 2019 au Journal officiel de l'union européenne vient amender le règlement délégué 2015/35 et entrera en application le 8 juillet 2019. (Voir [Flash Actu N°62](#))
- **21 juin** : [Conférence de l'ACPR](#) consacrée à la lutte contre le blanchiment et à l'actualité de la supervision en assurance.
- **27 juin** : Complémentaire santé : [La proposition de loi](#) remet aussi la question du tiers payant sur le tapis et promet de lourds chantiers techniques. L'Assemblée nationale a adopté jeudi 27 juin, par 28 voix contre 7, la proposition de loi La République en marche (LREM) relative au droit de résiliation sans frais et à tout moment des contrats de complémentaire santé.

IFRS 17 : EXPOSE SONDE

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 26 juin son [Exposure Draft ED/2019/4](#), proposant huit modifications d'IFRS 17, qui ont pour certaines été largement anticipées, en particulier le report d'un an de la date d'application, au 1er janvier 2022 et les ajustements concomitants pour IFRS 9. Les principales autres modifications portent sur :

- L'activation possible des frais d'acquisition en anticipation du renouvellement de contrats
- L'amélioration de la prise en compte des contrats à participation indirecte (non éligibles à VFA) notamment, à travers des dispositions sur la réassurance (extension des dispositions relatives à l'atténuation des risques) et par la création de la notion "d'investment return service"
- Le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance ;
- La réduction d'autres sources d'incohérences comptables sur les contrats de réassurance détenus – recouvrement des pertes sur les contrats d'assurance sous-jacents ;
- La simplification des états financiers et quelques simplifications relatives à la transition

En revanche, l'IASB a exclu les demandes d'amendement concernant les frontières des contrats de réassurance et les niveaux d'agrégation. Le Board a également écarté les demandes tendant à réduire la faculté d'exercer l'option OCI.

Les parties prenantes ont jusqu'au 25 septembre pour réagir aux amendements et faire des suggestions. L'IASB prévoit la finalisation des amendements mi-2020.

RAPPORT ANNUEL DU POLE COMMUN ACPR AMF

Le 18 juin dernier, l'ACPR et l'AMF ont publié [le rapport annuel 2018](#) sur la protection des consommateurs des secteurs de l'assurance, de la banque et de l'épargne.

Ce rapport met notamment l'accent sur l'augmentation de la fraude et particulièrement celle constituée par la commercialisation de produits assortis de promesses de rendement très attractifs en raison d'un environnement de taux bas durable. Le rapport, après avoir étudié plus de 200 publicités via différents canaux de distribution, dénonce, des pratiques commerciales qui mettent largement en avant des rendements attractifs des unités de compte et des effets de mode comme l'investissement écologique plutôt que les risques encourus.

Par ailleurs, le Pôle commun a décidé de mener un audit sur les "autoplacements" :

- une insuffisance du recueil des connaissances et de l'expérience des clients ;
- une insuffisance du recueil de la situation financière du client. Elle explique ainsi que pour beaucoup de Français, l'objectif est de préparer la retraite, un souci que partage 75% d'entre eux. Or l'approche du conseiller est selon le Pôle trop ciblée sur le court et moyen terme.
- une insuffisance de la traçabilité du conseil donné
- un manque de transparence sur les rémunérations, notamment pour les CIF non déclarés indépendants.

Les superviseurs proposent de constituer un groupe de travail de Place pour traiter de la conception des produits, la stratégie de distribution, la réalité du consentement.

RÉFÉRENCES

- [IFRS 17 : Exposure Draft ED/2019/4](#)
- [Rapport annuel 2018 de l'AMF et l'ACPR sur la protection de la clientèle](#)

CONTACT

Pour recevoir systématiquement les prochains Actu' Air de Forsides :
T. 01 42 97 91 70
communication@forsides.fr

Les derniers Actu' Air :

Actu' Air n°106 : [Juin 2019](#)

Actu' Air n°105 : [Mai 2019](#)

FORSIDES

52, rue de la Victoire, 75009 Paris

T. + 33 (0)1 42 97 91 70

F. + 33 (0)1 42 97 91 80

www.forsides.fr



FORSIDES